

Evolution de la norme régissant le matériau utilisé pour la fabrication de cercueils hermétiques

Arrêté du 23 juin 1986

Art. 1^{er} – La tôle galvanisée non chromatée conforme à la Norme Française A 36-321 est agréée pour la fabrication de cercueils hermétiques.

- La norme NF A 36-321 de mars 1985 est remplacée par la norme NF EN 10142 d'avril 1991
- La norme NF EN 10142 d'avril 1991 est remplacée par la norme NF EN 10142 de décembre 1996
- La norme NF EN 10142 de décembre 1996 est remplacée par la norme NF EN 10142 de janvier 2000
- La norme NF EN 10142 de janvier 2000 est remplacée par la norme NF EN 10327 de janvier 2005
- La norme NF EN 10327 de janvier 2005 est remplacée par la norme NF EN 10346 de juin 2009
- La norme NF EN 10346 de juin 2009 est remplacée par la norme NF EN 10346 d'octobre 2015, norme en vigueur à ce jour.